

Ordre du jour :

- 1. Délégations au Maire
- 2. Délégations aux conseillers municipaux
- 3. Montant de l'indemnité au Maire
- 4. Montant de l'indemnité aux adjoints
- 5. Montant de l'indemnité aux conseillers ayant des délégations
- 6. Représentations diverses de la commune
- 7. Questions diverses

Présents : Mmes Sylvie Bonnassieux , Dominique Chapelle, Bérangère Driay, Noëlle Lantheaume et MM Fabien Lombard, Sylvain Morel, Didier Rollin, Simon Thomé et Thierry Vallet.

Choix d'un secrétaire de séance : Fabien Lombard

1. Délégations au Maire

Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour déléguer au Maire les compétences suivantes :

- 1° Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 2° Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3° Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 4° Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 5° Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 6° Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 7° Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- 8° Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 9° Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions.
- 10° Demander à tout organisme financeur, lorsque l'opération est prévue au budget, l'attribution de subventions ;
- 11° Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Par cette délibération, le conseil municipal :

Autorise M. Fabien LOMBARD , 1^{er} adjoint, à exercer les délégations confiées au maire durant l'absence ou l'empêchement de ce dernier.

Prend acte que Mme le Maire s'engage à rendre compte à chaque réunion du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Délibération adoptée à l'unanimité moins une abstention (Bérangère Driay).

2. Délégations aux conseillers municipaux

Délégations de compétences aux adjoints et aux conseillers municipaux, prises par arrêté du Maire :

Délégations à Fabien Lombard, premier adjoint :

- Tourisme

- Suivi des chantiers patrimoine et bâtiments communaux
- Suivi des employés communaux en charge des espaces verts et de l'assainissement

Délégations à Simon Thomé, second adjoint :

- Voirie
- Eau
- Assainissement
- Suivi des chantiers des bâtiments communaux en l'absence du premier adjoint

Délégations à Thierry Vallet, conseiller municipal

- Entretien des bâtiments communaux et du patrimoine
- Eau : relevé des compteurs
- Suivi des chantiers eau et assainissement en l'absence du deuxième adjoint
- Voirie : suivi en l'absence du deuxième adjoint

Délégations à Sylvie Bonnassieux, conseillère municipale

- Finances
- SIVOS
- Développement économique et local

Délégations à Dominique Chapelle, conseillère municipale

- CCAS
- Gestion des logements communaux : lien avec les locataires
- Suivi de l'employée communale en charge de l'entretien des bâtiments

3. Montant de l'indemnité au Maire

Depuis décembre 2019 (Loi « Engagement et proximité »), le montant de l'indemnité au Maire a été réévalué et est automatiquement fixé au plafond. Il correspond à 25,5 % de l'IB 1027, soit 991,80 euros, au lieu de 17% de l'IB 1027, soit 661,20 euros, antérieurement.

Le budget prévisionnel qui a été voté en mars 2020 correspond à 17 % de l'IB 1027 sans prise en compte du changement de plafond. Le Maire propose que le montant de l'indemnité reste à 17% de l'IB 1027. Pour cela, une délibération doit être prise pour fixer les indemnités en-dessous du nouveau plafond prévu par la loi.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. Montant de l'indemnité aux adjoints

Depuis décembre 2019 (Loi « Engagement et proximité »), le montant de l'indemnité aux adjoints a été réévalué sans être automatiquement fixé au plafond. Il correspond à 9,9 % de l'IB 1027, soit 385,05 euros, au lieu de 6,6 % de l'IB1027, soit 256,70 euros, antérieurement.

Le Maire propose que le montant de l'indemnité des adjoints reste à 6,6% de l'IB 1027 afin de tenir compte du budget prévisionnel voté en mars 2020. Il demande à ce que cette question soit mise à l'ordre du jour au moment où le prochain budget prévisionnel sera élaboré afin de réévaluer le montant des indemnités versées aux adjoints et ainsi mieux s'inscrire dans l'esprit de la loi « Engagement et proximité ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

5. Montant de l'indemnité aux conseillers ayant des délégations

Des délégations de fonctions ont été données à 3 conseillers municipaux. Il est proposé d'indemniser chacun à hauteur d'environ 85 €/mois. L'enveloppe prévue dans le budget prévisionnel voté en mars 2020 pour le troisième adjoint sera utilisée à cette occasion. Le montant total des indemnités des conseillers délégués ne doit pas réglementairement dépasser celle-ci. Le montant fixé correspond à 2,2% de l'IB 1027.

Le Maire propose que le montant de l'indemnité des conseillers ayant délégations reste à 2,2% de l'IB 1027

afin de tenir compte du budget prévisionnel voté en mars 2020. Il demande à ce que cette question soit mise à l'ordre du jour au moment où le prochain budget prévisionnel sera élaboré afin de réévaluer le montant des indemnités versées aux conseillers et ainsi mieux s'inscrire dans l'esprit de la loi « Engagement et proximité ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

6. Représentations diverses de la Mairie

Le conseil municipal nomme les représentants suivants auprès des organismes demandeurs :

Syndicat des Eaux de Drôme Gervanne :

Titulaires : Simon Thomé, Bérange Driay

Suppléants : Thierry Vallet, Sylvain Morel

Délibération : 9 voix pour

SDED : Syndicat public Des Énergies dans la Drôme

Titulaire : Simon Thomé

Suppléant : Sylvain Morel

Délibération : 9 voix pour

SIGMA : Syndicat intercommunal à vocation unique pour la gestion mutualisée de l'assainissement

Titulaires : Simon Thomé / Thierry Vallet

Suppléant : Sylvain Morel

Délibération : 9 voix pour

SIVOS : Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire

Titulaires : Dominique Chapelle et Sylvie Bonnassieux

Suppléants : Noëlle Lantheaume et Didier Rollin

Délibération : 9 voix pour

Constitution du comité consultatif permanent pour la Voirie :

Responsable : Simon Thomé

Membres du conseil : Thierry Vallet, Sylvain Morel, Noëlle Lantheaume, Fabien Lombard.

Une information sera faite auprès des Suzois pour compléter le comité.

7. Questions diverses : Marché du tiroir

Une demande de rendez-vous a été formulée à la Mairie. Un rendez-vous avec l'association est prévu le vendredi 12 juin, 17h30 avec Philippe Gasparini et Patrick Farkas

L'ensemble des nouveaux élus exprime son soutien à cette manifestation.

Suspension de séance pour prise de parole du public :

Maite Koolen : prendre en compte le problème des toilettes pendant cette période de crise sanitaire

Serge Krier : l'association a pris contact pour des toilettes sèches.

Assisteront à la rencontre du 12 juin 2020 avec l'association : Sylvie Bonnassieux, Bérange Driay, Noëlle Lantheaume, Fabien Lombard.

Didier Rollin sera le référent de la commune auprès de l'association.

7. Questions diverses : expositions à la mairie

Rendez-vous avec Philippe Gasparini vendredi 12 juin, 18h30. Ce dernier s'occupait des expositions jusqu'à présent.

De l'avis général une exposition dans la Mairie a du sens.

Noëlle Lantheaume, Bérangère Driay, Dominique Chapelle et Fabien Lombard assisteront à cette réunion. Noëlle Lantheaume sera la référente de la commune sur ce sujet.

7. Questions diverses : syndicat de TV

Le syndicat demande le règlement d'un titre exécutoire, équivalent d'une adhésion (2,1 euros/habitant), d'un montant de 501, 90 €. C'est un dossier en cours depuis 2013. Les explications concernant le transfert du syndicat de TV au département ne sont toujours pas arrivées en Mairie malgré les relances nombreuses de la mandature précédente.

Suspension de séance pour prise de parole du public :

Serge Krier explique l'historique du sujet. Il y a un flou sur la reprise du passif par le département.

Un email a été envoyé pour une nouvelle demande d'explication sur ce titre. Le conseil décide de ne pas statuer pour l'instant. Un courrier officiel sera envoyé sous 15 jours si le courriel reste sans réponse.

7. Questions diverses : ADEM Association Départementale d'Economie Montagnarde /pastoralisme

Demande d'adhésion de l'ADEM 60 euros.

Le rôle de l'ADEM pour la commune n'est pas suffisamment connu, le conseil souhaite plus d'informations avant de décider.

Question : qui de la commune adhère déjà à l'ADEM ?

Car si il n'y a pas d'autres personnes que la communes où est la plus-value ?

Suspension de séance pour prise de parole du public :

Jean-Laurent Dorille explique que l'ADEM gère l'information auprès des autres éleveurs d'une commune en cas d'attaque d'un loup (comme c'était le cas sur Suze il y a quelques semaine).

Un rendez-vous sera pris auprès de l'ADEM pour mieux connaître cette association. Simon Thomé, Sylvain Morel et Thierry Vallet y assisteront.

7. Questions diverses : Audience au TA AFFAIRE SAS Champ de col

Contexte : Dépôt le 24 novembre 2017 d'un permis de construire pour 2 bâtiments d'élevage de 877 m² (8000 poulets) quartiers « les davins ».

Conseil municipal du 14 décembre 2017 : observation du conseil municipal (proximité d'habitations, proximité d'un élevage caprin, réseau d'eau insuffisant, siège de l'exploitation sur Monclar sur Gervanne - méconnaissance de l'article A1 et A2 du PLU - et entretien des voies d'accès). 8 voix contre et une voix pour.

18 février 2018 : avis défavorable de la DDT

16 mars 2018 : refus du Maire du permis de construire

16 avril 2018 : recours gracieux

18 mai 2018 : refus du recours gracieux par le Maire

18 juillet 2018 : début de la procédure au tribunal administratif de Grenoble (TAG)

9 juin 2020 : audience au TAG

Résumé :

La société SAS Champ de Col a son siège d'exploitation sur Monclar sur Gervanne, elle exploite des terres,

des vignes et des bâtiments d'élevage en bio sur les communes de Suze et Beaufort sur Gervanne. Le responsable est Laurent Sayn. Il souhaite agrandir son exploitation avec la création de deux bâtiments en bio.

La société SAS Champs de Col a pris un avocat : SELARL CONSEIL AFFAIRES PUBLIQUES Maître Grégory MOLLION

La commune a un avocat sur Valence : SELARL FAYOL & Associés

Le jugement est le 9 Juin 2020 à 9h30 à Grenoble

Un débat est ouvert sur le rôle de l'avocat à l'audience, sur l'intérêt de la présence des élus à l'audience.

Suspension de séance pour prise de parole du public :

Serge Krier informe que l'audience était prévue pendant le confinement et qu'elle a été repoussée. Il avait prévu de s'y rendre sans avocat car ayant une bonne maîtrise du dossier. Ceci aussi afin d'éviter des frais importants à la commune.

Le conseil décide que deux élus se rendront à l'audience, le Maire et un conseiller. L'intervention sera préparée avec l'avocat et étayée grâce au mémoire de défense qu'il a déjà rédigé. Une fois connu le coût des honoraires de l'avocat pour sa présence et son déplacement, il sera décidé de le solliciter ou pas pour se rendre à Grenoble aussi.

8. Questions diverses : vente au déballage

Demande de M. Houari Belmostefa, boulanger, pour vente au déballage le lundi de 11h à 11h30 sur la place du village.

Un récépissé de déclaration préalable lui a été délivré.

En juillet, un point sera fait sur cette initiative pour évaluer les améliorations à apporter (dépôt) et éventuellement étendre à d'autres producteurs. Sylvie Bonnassieux est référente de la commune sur ce dossier.

Suspension de séance pour prise de parole du public :

Marie-Madeleine Krier informe qu'un site de commande en ligne, pour le pain de M. Belmostefa, est en train d'être mis en place.

7. Questions diverses : vente de glissières de sécurité

M. Joël Lombard propose de racheter à la commune 5 glissières de sécurité devenues inutilisées (2019).

Il est proposé à M. Joël Lombard de formaliser le rachat des glissières de sécurité par un don à la commune, contre reçu.

Le conseil doit se prononcer sur le prix unitaire des glissières. Après un tour de table, le prix est fixé à 20 € par glissière.

La secrétaire informera M. Joël Lombard du montant total.

Il reste des glissières inutilisées. La commune s'en réservera une vingtaine pour de futurs travaux. Elle pourra éventuellement proposer le surplus à la vente.

7. Questions diverses : compteur Linky à la mairie

Enedis a informé la commune que le compteur de la mairie allait être changé au profit d'un compteur Linky. La commune a reçu le 3 juin 2020 un courrier de Serge Krier pour expliquer la délibération prise par le conseil municipal, le 28 juillet 2016.

Suspension de séance pour prise de parole du public :

Interventions de Serge Krier, Ad Koolen, Jean-Laurent Dorille et Pascal Blanc sur le sujet. Plusieurs Suzois ont été informés du changement de leur compteur.

C'est un sujet qui amène un débat nourri (coût du compteur, risque sur l'utilisation des données, ondes, économie réelle d'énergie). Certains membres du conseil ont déjà un compteur Linky. Il manque des éléments pour statuer (comment refuser, les conséquences du refus...).

Le conseil décide de prendre l'attache des communes voisines pour connaître leur expérience. Des renseignements complémentaires vont être demandés à Enedis par le Maire concernant le déploiement prévu sur la commune.

Didier Rollin fera des recherches supplémentaires pour collecter davantage d'informations.

Ad Koolen enverra à la mairie les éléments qu'il a déjà rassemblés.

7. Questions diverses : servitude au captage du Vivier

Une recherche d'héritiers est nécessaire pour signer l'acte de servitude qui permettra de demander le versement des subventions. Le coût de 150 euros sera à partager avec Beaufort (convention).

Le conseil donne son accord.

7. Questions diverses : travaux d'entretien

- Devis pour l'horloge astronomique : Monsieur Chapelle voit directement avec Daniel Jean, ancien premier adjoint, une solution moins chère que le premier devis.

- Réparation de l'alarme de la mairie : prévoir le changement du clavier de l'alarme (Demande de Devis à monsieur Chapelle)

- Réparation chez M. Vignon : branchement au réseau d'eau à revoir. Devis à venir.

- Panneau de basket : il n'est pas aux normes pour être installé sur l'espace public. Il est la propriété du SIVOS.

Fabien Lombard sollicitera l'employé communal à ce propos.

7. Questions diverses : accueil famille de réfugiés

Une réunion a eu lieu le mardi 2 juin à 20h à Suze avec l'association réfugiés du Val de Drôme. Il est à noter la présence de 18 Suzois.

Une famille Yézidis arrivera le 20 juin 2020 dans un des logements communaux. Elle est actuellement à Toulouse (depuis 1 an), la maman a 31 ans et 3 enfants (6/8/10 ans). Elle occupera le logement n°2 de la commune. Le loyer sera réglé directement par cette famille avec les ressources liées à son statut de réfugié politique.

Une organisation va se mettre en place pour les accompagner et les aider (soutien scolaire, déplacement ...).

Le logement communal n'a pas subi de travaux importants depuis sa création (environ 20 ans) et une nouvelle couche de peinture est à prévoir. Compte tenu des délais, la commune va acheter la peinture et des bénévoles de l'association réaliseront les travaux.

Dominique Chapelle est référente de la commune pour ce sujet.

Le logement est attribué à Madame Wassila Solo.

7. Questions diverses : SIVOS

Compte-Rendu de la réunion du 3 juin, 18h

Le SIVOS fait le maximum pour l'accueil des enfants d'ici à la fin de l'année scolaire. Tous les enseignants sont présents. Il n'y a pas de cantine. Les 7 employés du Sivos sont particulièrement dévoués dans la mise en place des protocoles.

Fin de la séance à 00h00.

Prochain conseil municipal : jeudi 9 juillet, 20h30

Dans la mesure du possible, l'ordre du jour sera communiqué aux Suzois par avance (communication par mail).

8. Points abordés suite à la séance :

- Réseau d'eau : il existe un problème sur le réseau d'eau du vieux village lors des heures creuses : baisse de pression qui ne permet pas le bon fonctionnement de certains appareils électro-ménager.
- Comité consultatif de la Voirie : demande de Jean-Laurent Dorille d'en faire partie.
- Samedi 6 juin à 14h : suite à la demande de rendez-vous de la famille Rivoiron-Dorille, Bérangère Driay, Didier Rollin et Fabien Lombard se rendront sur place pour faire connaissance.
- Relecture et validation de la maquette finale du numéro 1 de « Vivre à Suze », le journal d'information municipale, avant impression et diffusion par mail ou voie postale

Prochaines dates pour les élus municipaux :

- 6 juin à 10h : formation à distance nouveaux élus (en visio conférence)
- samedi 13 juin, journée : visite de la commune en vélo électrique et rencontre des habitants
- mercredi 17 juin, 20h30 : suivi des affaires courantes
- samedi 20 juin à 9h30 : groupe de travail sur le projet du bâtiment Maillefaud, rencontre avec l'architecte
- 8 juillet, 20h : SIGMA
- 9 juillet, 20h30 : conseil municipal
- mardi 14 juillet : pique-nique partagé entre Suzois, soirée. A confirmer selon l'évolution de la crise sanitaire
- mercredi 15 juillet, 20h30 : suivi des affaires courantes

Le maire,
Bérangère DRIAY

